

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la ville de New Richmond tenue en la salle 214 de l'hôtel de ville, le **lundi 21 novembre 2016** à compter de **18 h 30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Éric Dubé, maire
Madame Geneviève Braconnier, conseillère
Monsieur Jean Cormier, conseiller
Monsieur René Leblanc, conseiller
Monsieur Jean-Pierre Querry, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Éric Dubé.

Sont également présents :

Madame Céline LeBlanc, greffière
Monsieur Stéphane Cyr, directeur général

Sont absents :

Monsieur François Bujold, conseiller
Monsieur Jacques Rivière, conseiller

ADMINISTRATION

309-11-16

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Geneviève Braconnier

APPUYÉ DE : Monsieur Jean-Pierre Querry
et unanimement résolu :

D'adopter l'ordre du jour tel que lu par le maire.

ADOPTÉE

REFINANCEMENT D'UN MONTANT DE 3 010 000 \$

310-11-16

ADJUDICATION

Attendu que, conformément aux règlements d'emprunt numéros 824-07, 861-09, 876-10, 803-05 et 900-11, la Ville de New Richmond souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

Attendu que la Ville de New Richmond a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 6 décembre 2016, au montant de 3 010 000 \$;

Attendu qu'à la suite de cette demande, la Ville de New Richmond a reçu les soumissions détaillées ci-dessous :

Nom du soumissionnaire	Prix offert	Montant	Taux	Échéance	Coût réel
Valeurs mobilières Desjardins inc.	98,86700	458 000 \$	1,25000 %	2017	2,24673 %
		467 000 \$	1,45000 %	2018	
		477 000 \$	1,65000 %	2019	
		487 000 \$	1,90000 %	2020	
		1 121 000 \$	2,10000 %	2021	
Valeurs mobilières Banque Laurentienne inc.	98,78730	458 000 \$	1,20000 %	2017	2,25244 %
		467 000 \$	1,45000 %	2018	
		477 000 \$	1,60000 %	2019	
		487 000 \$	1,85000 %	2020	
		1 121 000 \$	2,10000 %	2021	

Financière Banque nationale inc.	98,77000	458 000 \$	1,25000 %	2017	2,25426 %
		467 000 \$	1,50000 %	2018	
		477 000 \$	1,65000 %	2019	
		487 000 \$	1,90000 %	2020	
		1 121 000 \$	2,05000 %	2021	

Attendu que l'offre provenant de Valeurs mobilière Desjardins inc. s'est avérée la plus avantageuse;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean Cormier

APPUYÉ DE : Monsieur René Leblanc

et unanimement résolu :

Que l'émission d'obligations au montant de 3 010 000 \$ de la Ville de New Richmond soit adjugée à Valeurs mobilières Desjardins inc.;

Que demande soit faite à ces derniers de mandater Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

Que le maire et le trésorier soient autorisés à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance;

Que CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

Que CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le Conseil autorise le trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destiné aux entreprises ».

ADOPTÉE

311-11-16

COURTE ÉCHÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean Cormier

APPUYÉ DE : Monsieur Jean-Pierre Querry

et unanimement résolu :

Que, pour réaliser l'emprunt au montant total de 3 010 000 \$ effectué en vertu des règlements numéros 824-07, 861-09, 876-10, 803-05 et 900-11, la Ville de New Richmond émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

cinq (5) ans (à compter du 6 décembre 2016); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2022 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 824-07, 861-09, 876-10 et 803-05, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE

312-11-16

CONCORDANCE

Attendu que, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de New Richmond souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 3 010 000 \$:

Règlements d'emprunt #	Pour un montant de \$
824-07	182 800 \$
861-09	1 110 200 \$
861-09	272 700 \$
876-10	1 004 300 \$
876-10	247 400 \$
803-05	40 100 \$
803-05	111 800 \$
900-11	40 700 \$

Attendu que, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Geneviève Braconnier

APPUYÉ DE : Monsieur René Leblanc

et unanimement résolu :

Que les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de 3 010 000 \$;

Que les obligations, soit une obligation par échéance, soient datées du 6 décembre 2016;

Que ces obligations soient immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et soient déposées auprès de CDS;

Que CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

Que CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le Conseil autorise le trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés aux entreprises »;

Que pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante :

C.P.D. DE NEW RICHMOND
 CARREFOUR BAIE-DES-CHALEURS
 120, BLVD. PERRON
 NEW RICHMOND, QC
 G0C 2B0

Que les intérêts soient payables semi-annuellement, le 6 juin et le 6 décembre de chaque année;

Que les obligations ne soient pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7);

Que les obligations soient signées par le maire et le trésorier. La Ville de New Richmond, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

ADOPTÉE

313-11-16

TABLEAU COMBINÉ

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Querry
APPUYÉ DE : Madame Geneviève Braconnier
et unanimement résolu :

Que le Conseil municipal approuve le tableau combiné pour un montant total de trois millions dix mille dollars (3 010 000 \$), tel que déposé et que le trésorier de la Ville soit autorisé à signer le document pour et au nom de la Ville.

ADOPTÉE

SERVICE DES LOISIRS

314-11-16

RÉAMÉNAGEMENT DU STATIONNEMENT DE LA PISCINE BRUCE-RITCHIE - PAVAGE - LIBÉRATION D'UNE RETENUE DE 5 %

Considérant que la Ville, suite à un appel d'offres, a octroyé un contrat à la firme Nasco inc. pour le pavage du stationnement de la piscine Bruce-Ritchie au montant de quatre-vingt-trois mille cent cinquante-cinq dollars et vingt-et-un cents (83 155,21 \$), taxes incluses;

Considérant l'ajout de pavage d'une partie de la 5^e Rue au contrat initial;

Considérant que la Ville a reçu une demande de paiement, facture 14747, de la firme Nasco inc. pour le pavage du stationnement de la piscine Bruce-Ritchie, au montant de quatre-vingt-neuf mille six cent trente-et-un dollars et soixante-dix-huit (89 631,78 \$), taxes incluses;

Considérant la résolution 287-11-16 par laquelle une retenue de 10 % pour le montant de soixante-et-un mille quatre-vingt-dix-huit dollars et quatre-vingt-un cents (61 098,81 \$), a été effectuée, et ce, en ce qui a trait au pavage;

Considérant qu'après une 2^e analyse, les tests d'échantillon d'asphalte ont été jugés conformes;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Geneviève Braconnier
APPUYÉ DE : Monsieur René Leblanc
et unanimement résolu :

De libérer une retenue de 5 % d'une partie de la somme impayée de la facture 14747 de la firme Nasco inc., représentant une somme de trois mille cinq cent quatre dollars et quatre-vingt-quatorze cents (3 504,94 \$), taxes en sus, et ce, dans le cadre du pavage du stationnement de la piscine Bruce-Ritchie. Il est également entendu qu'une seconde retenue de 5 % sera libérée dans un (1) an selon les termes du devis d'appel d'offres. Cette dépense sera prise à même le Règlement 986-15.

ADOPTÉE

315-11-16

ENTRETIEN PRÉVENTIF DES UNITÉS DE VENTILATION DE LA PISCINE BRUCE-RITCHIE

Considérant l'offre reçue de la firme Réfrigération BD Chaleur inc. au montant de deux mille six cent vingt dollars (2 620 \$), taxes en sus, pour quatre (4) visites d'entretien préventif des unités de ventilation de la piscine Bruce-Ritchie, pour une période d'un (1) an;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Geneviève Braconnier
APPUYÉ DE : Monsieur René Leblanc
et unanimement résolu :

D'accepter l'offre déposée par la firme Réfrigération BD Chaleur inc. pour l'entretien préventif des unités de ventilation de la piscine Bruce-Ritchie, et ce, au montant de deux mille six cent vingt dollars (2 620 \$), taxes en sus, pour la période d'un (1) an.

ADOPTÉE

316-11-16

PROGRAMME DE SOUTIEN À DES PROJETS DE GARDE PENDANT LA RELÂCHE SCOLAIRE ET LA PÉRIODE ESTIVALE 2017 - AUTORISATION DE DÉPÔT DE DEMANDE

Considérant le Programme de soutien à des projets de garde pendant la relâche scolaire et la période estivale 2017;

Considérant que la Ville désire bonifier l'offre au camp de jour pour la saison estivale 2017 en améliorant le service offert à la clientèle par l'achat de ressources matérielles, l'embauche de ressources professionnelles pour certaines activités et le perfectionnement de la formation offerte du personnel;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Geneviève Braconnier

APPUYÉ DE : Monsieur Jean-Pierre Querry

et unanimement résolu :

D'autoriser madame Lucie Duguay, agente d'animation en loisirs, à signer et déposer, pour et au nom de la Ville, une demande d'aide financière pour le camp de jour 2017, et ce, dans le cadre du Programme de soutien à des projets de garde pendant la relâche scolaire et la période estivale 2017.

ADOPTÉE

TRAVAUX PUBLICS

APPEL D'OFFRES - VENTES - VÉHICULES ET ÉQUIPEMENTS

317-11-16

CAMION INTERNATIONAL PAYSTAR 1994

Considérant l'appel d'offres pour la vente de véhicules et d'équipements de déneigement additionnels, publié dans le journal l'Informateur, édition du 2 novembre 2016 ainsi que dans le journal l'Écho de la Baie, édition du 9 novembre 2016;

Considérant la réception d'une offre :

Soumissionnaire	Montant (taxes en sus)
9027-2337 Québec inc.	3 277 \$

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean Cormier

APPUYÉ DE : Monsieur René Leblanc

et unanimement résolu :

D'autoriser la vente du camion International Paystar 1994 à la compagnie 9027-2337 Québec inc. au montant de trois mille deux cent soixante-dix-sept dollars (3 277 \$), taxes en sus, celle-ci étant la plus haute et la seule soumission conforme reçue.

ADOPTÉE

318-11-16

CAMION CUBE SILVERADO 2001

Considérant l'appel d'offres pour la vente de véhicules et d'équipements de déneigement additionnels, publié dans le journal l'Informateur, édition du 2 novembre 2016 ainsi que dans le journal l'Écho de la Baie, édition du 9 novembre 2016;

Considérant la réception de trois (3) offres :

Soumissionnaire	Montant (taxes en sus)
M. Georges Landry	250 \$
M. Jean Guy Duguay	561 \$
M. Loring Campbell	1 227 \$

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean Cormier
APPUYÉ DE : Madame Geneviève Braconnier
et unanimement résolu :

D'autoriser la vente du camion cube Silverado 2001 à Monsieur Loring Campbell au montant de mille deux cent vingt-sept dollars (1 227 \$) , taxes en sus, celle-ci étant la plus haute soumission conforme reçue.

ADOPTÉE

319-11-16

ÉQUIPEMENTS DE DÉNEIGEMENT ADDITIONNELS

Considérant l'appel d'offres pour la vente de véhicules et d'équipements de déneigement additionnels, publié dans le journal l'Informateur, édition du 2 novembre 2016 ainsi que dans le journal l'Écho de la Baie, édition du 9 novembre 2016;

Considérant la réception d'offres pour les équipements distinctifs suivants :

Équipement A : (1 sens unique de 11 pieds)

Soumissionnaire	Montant (taxes en sus)
Garage Central	127 \$
Entreprise forestière Claude Gagné enr.	268 \$

Équipement B : (1 sens unique de 11 pieds)

Soumissionnaire	Montant (taxes en sus)
Garage Central	127 \$

Équipement C : (1 sens unique de 12 pieds)

Soumissionnaire	Montant (taxes en sus)
Garage Central	127 \$

Équipement D : (1 V de 6 pieds)

Soumissionnaire	Montant (taxes en sus)
Garage Central	57 \$

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Geneviève Braconnier
APPUYÉ DE : Monsieur Jean Cormier
et unanimement résolu :

D'autoriser la vente de l'équipement A (1 sens unique de 11 pieds) à Entreprise forestière Claude Gagné Enr. au montant de deux cent soixante-huit dollars (268 \$), taxes en sus, celle-ci étant la plus haute soumission conforme reçue;

D'autoriser la vente de l'équipement B (1 sens unique de 11 pieds) à Garage Central au montant de cent vingt-sept dollars (127 \$), taxes en sus, celle-ci étant la plus haute et la seule soumission conforme reçue;

D'autoriser la vente de l'équipement C (1 sens unique de 12 pieds) à Garage Central au montant de cent vingt-sept dollars (127 \$), taxes en sus, celle-ci étant la plus haute et la seule soumission conforme reçue;

D'autoriser la vente de l'équipement D (1 V de 6 pieds) à Garage Central au montant de cinquante-sept dollars (57 \$), taxes en sus, celle-ci étant la plus haute soumission conforme reçue.

ADOPTÉE

CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée, il est 18 h 55.

Président

Secrétaire

Éric Dubé, maire

Céline LeBlanc, greffière